

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
Rassemblement Congolais pour la Démocratie /Kisangani-Mouvement  
de Libération  
RCD/K-ML



**PRESIDENCE NATIONALE**

**DECISION N° 022.../PN/RCD/K-ML/2022 PORTANT NOMINATION DES  
SECRETAIRES EXECUTIFS DU RCD/K-ML**

Le Président National ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des Partis politiques en République Démocratique du Congo ;

Vu l'Arrêté ministériel N° 132/2005 du 15 avril 2005 portant enregistrement d'un Parti politique dénommé « Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Kisangani-Mouvement de Libération » RCD/K-ML en sigle ;

Vu les Statuts du RCD/K-ML spécialement en ses articles 40 alinéa 2 et 45 tels que modifiés et complétés à ce jour ;

Vu le Règlement Intérieur du RCD/K-ML en ses articles 67 et 68 ;

Vu la nécessité et l'urgence ;

Décide :

**Article 1** : Sont nommés Secrétaires Exécutifs du RCD/K-ML, au regard de leurs noms et qualités respectifs, les personnes ci-après :

01. **Monsieur Eric PALUKU KAMAVU** : Secrétaire Exécutif chargé de l'Idéologie et Formation des Cadres ;
02. **Monsieur Clément BUKUNDIKA KATEMBO** : Secrétaire Exécutif chargé de l'Administration Interne ;
03. **Monsieur Godefroid KYATSANDIRE** : Secrétaire Exécutif chargé de la Mobilisation et Propagande ;

*My*

04. **Monsieur Clovis KATEMBO KIVALYA** : Secrétaire Exécutif chargé de la Médiation numérique, Nouveau médias et Multimédias ;
05. **Monsieur Jackson MUHINDO MULUMBI** : Secrétaire Exécutif chargé de Questions juridiques, électorales et droits humains;
06. **Monsieur Nelson PALUKU SYAYIPUMA** : Secrétaire Exécutif chargé des Questions politiques et stratégiques ;
07. **Monsieur Espérant NGUWA BASELE** : Secrétaire Exécutif chargé des Questions environnementales et du développement durable ;
08. **Madame Micheline LUSIMBA** : Secrétaire Exécutif chargé des Relations avec les autorités coutumières et religieuses ;
09. **Madame Ruth KITONDO NZITA** : Secrétaire Exécutif chargé du Genre et Questions Sociales ;
10. **Monsieur NGULUMIRA AMINI** : Secrétaire Exécutif chargé de la Communication et de l'information ;
11. **Madame Olive KANDEVA KANDUKI** : Secrétaire Exécutif chargé de la Trésorerie, Patrimoine et Logistique ;
12. **Monsieur Didier KOLOSO MATEMBELA** : Secrétaire Exécutif chargé des Organisations Non Gouvernementales, Associations Sans But Lucratif, Associations sportives, culturelles, professionnelles, groupes de pression, Mouvements citoyens, Mutualités, Syndicats etc
13. **Monsieur Charles PALUKU VALIRE** : Secrétaire Exécutif chargé des Relations avec les Organisations politiques et des Alliances au niveau national ;
14. **Monsieur Paul KATEMBO VIKANZA** : Secrétaire Exécutif chargé des Paysans (Agriculteurs, Eleveurs, artisans et Acteurs ruraux de développement)
15. **Monsieur Jean-Louis MUMBERE MUSUBAO** : Secrétaire Exécutif chargé de la Jeunesse ;

**Article 2** : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature ;

**Article 3** : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution immédiate de la présente décision.

Fait à Kinshasa, le 2 AVR 2022  
Honorable Antipas MBUSA NYAMWISI

